

A l'IFAPME, c'est vendredi 13 tous les jours !

Les organisations syndicales représentatives des travailleurs de l'IFAPME ont été informés qu'une nouvelle plainte collective vient d'être déposée par une majorité de membres du personnel de la Direction des Ressources humaines à l'encontre du management. Une plainte de plus au sein de cet Institut désormais à la dérive...

1. Pour rappel, les organisations syndicales avaient interpellé le Ministre de tutelle de l'IFAPME, Willy Borsus, lors de sa visite au siège central de l'Institut, à Charleroi, le lundi 21 octobre dernier. A cette occasion, nous avons largement expliqué la situation dramatique que vit le personnel de l'IFAPME et avons insisté sur l'urgence de la situation. Deux mois plus tard... rien, nada, peau d'balle !
2. Les organisations syndicales estiment que la concertation ne peut plus avoir lieu avec l'Autorité en place, puisque tant l'Administratrice générale que le Directeur des Ressources humaines sont directement concernés par ces plaintes. Nous exigeons d'autres interlocuteurs, des interlocuteurs neutres !
3. La rupture définitive avec cette Autorité a été consommée le vendredi 29 novembre dernier, jour du Comité Supérieur de Concertation. Lors de cette réunion avec les représentants des membres du Gouvernement wallon, nous avons en effet eu la preuve que l'Autorité de l'IFAPME ment à son Ministre de tutelle, mais aussi au Ministre de la Fonction publique. Lors de cette réunion, les représentants de ces deux ministres avaient comme information que nous, organisations syndicales, avons concerté et donné notre accord sur le plan annuel bien-être. Cette info est totalement fausse et mensongère !

Sur base de ces constats multiples – plaintes multiples et mensonges -, les organisations syndicales réaffirment leur position prise en Comité supérieur de concertation le vendredi 29 novembre dernier :

1. Urgence de mettre en place un manager de crise dans les plus brefs délais
2. Nécessité de porter la concertation concernant l'IFAPME non plus en interne, mais bien en Comité supérieur de concertation avec les représentants des Ministres.

Personnes de contact :

Pierre DEBROUX
Secrétaire permanent CSC Services publics
0478/33.05.46

Laurent DE COOMAN
Délégué permanent CGSP Admi
0473/97.36.51